

PARIS, le 8 août 2003 - N° 314/D130

Formation ÉDUCATION, FORMATION

Réunion du 26 mai 2003

Compte rendu de l'examen des orientations à moyen terme 2004-2008 et
des avant-projets de programmes statistiques pour 2004

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

ayant présenté un programme statistique à la formation Education, formation réunie le 26 mai 2003.

- MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE

Direction de l'évaluation et de la prospective - DEP

. Sous-direction des études statistiques - SDES

- MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DU TRAVAIL ET DE LA SOLIDARITÉ

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques - DARES

. Sous-direction du suivi et de l'évaluation des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle

- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

. Direction générale de l'enseignement et de la recherche - DGER

- CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS - CEREQ

. Département Production et usage de la formation continue - DFC

COMpte RENDU DE LA RÉUNION DE LA
FORMATION ÉDUCATION, FORMATION
- 26 mai 2003 -

Président : Christian JOIN-LAMBERT, Cour des comptes

Rapporteur : Alain GOY, adjoint à la Directrice de l'évaluation et de la prospective, chargé de la Sous-direction des études statistiques (SDS) au Ministère de l'éducation nationale

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I - Introduction (Christian JOIN-LAMBERT)

II - Programme à moyen terme

- 1 - Suivi des avis donnés sur le programme à moyen terme 1999-2003 et validation du bilan 1999-2003 (Alain GOY) - débat
- 2 - Rappel du contenu des échanges survenus pendant la *Rencontre du moyen terme* du 24 avril 2003 (Yves DETAPE) - Exposé synthétique des orientations 2004-2008 des services producteurs (Alain GOY)
- 3 - Débat
- 4 - Projet d'avis de la formation sur le moyen terme 2004-2008 (Carla SAGLIETTI)

III - Examen des avant-projets de programmes pour 2004

- 1 - Suivi des avis donnés sur le programme 2003 (Alain GOY)
- 2 - Exposé des avant-projets de programmes pour 2004 (Alain GOY) et débat
- 3 - Projet d'avis de la formation (Carla SAGLIETTI)

LISTE DES PARTICIPANTS

M ^{me}	ALEXANDRE Hélène	APEC
M.	BOURQUIN Jean-Claude	UFC - Que choisir
M.	CHARTRON Pierre	UIMM
M ^{me}	DADOY Mireille	CNRS
M ^{me}	DERAMBURE Francine	Min. agriculture-DGER
M ^{me}	DESERT Hélène	Min. fonction publique-DGAFP
M.	DETAPE Yves	INSEE
M ^{me}	GOTTELY-FAYET Jacqueline	Min. affaires sociales-SDFE
M.	GOY Alain	Min. éducation nationale-DEP
M ^{me}	GUICHARD Diana	Comité du label
M ^{me}	JACENKO Tatiana	APEC
M.	JOIN-LAMBERT Christian	Cour des comptes
M.	KRATZ René	OREFQ Lorraine
M.	LE GLEAU Jean-Pierre	INSEE
M.	PAILLARD Francis	APCM
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du CNIS
M ^{me}	ROMPTEAU Sophie	Secrétariat du CNIS
M ^{me}	SAGLIETTI Carla	Secrétaire général adjoint du CNIS
M ^{me}	SANDOVAL Véronique	Min. éducation nationale-DEP
M.	SANTELMANN Paul	AFPA
M.	SANTOLINI Antoine	Min. éducation nationale-DEP
M.	TESKOUK Djamel	CGT
M.	TRUCHOT Guy	Min. des sports

M. ZAMORA Philippe Min. affaires sociales-DARES

Absents excusés

M.	BICHOT Jacques	Fédération des familles de France
M.	BLONDET Daniel	Min. Education nationale-DECO
M ^{me}	FOSSORLIER Maimouna	APEC
M.	PHILIPPE Christian	UNSA-Education

I - INTRODUCTION (Christian JOIN-LAMBERT)

Je préside ces réunions depuis deux ans. J'œuvre à mi-temps comme Conseiller maître à la Cour des Comptes, et, pour trois ou quatre mois encore, c'est-à-dire jusqu'à ma retraite, comme Secrétaire général du Comité d'enquête sur le coût et le rendement des services publics. Dans la première partie de ma carrière, laquelle est celle qui compte de plus en plus à mes yeux, j'ai travaillé sur le budget de l'Education nationale, à la Direction du budget et au cabinet d'Alain Savary.

Je salue les représentants des usagers.

L'an dernier, avait été posée la question de la participation des parents et des acteurs des systèmes à nos réunions afin de favoriser des débats utiles au contact des experts. A cette époque, l'administration avait éprouvé des difficultés à trouver les bons interlocuteurs et les invitations avaient été lancées tardivement. En conséquence, beaucoup s'étaient excusés de ne pouvoir assister aux débats. Cette année, j'ai le sentiment que nous sommes confrontés à un problème similaire de nourriture du dialogue. Cependant, ce n'est pas réhibitoire. En effet, même si elles ne sont pas de même nature, il y aura des discussions utiles entre les chercheurs et les producteurs de statistiques. Elles restent néanmoins plus techniques. Aujourd'hui, nous engagerons probablement ce type de dialogue, sous réserve des interventions des uns et des autres. A cet égard, je vous invite à imaginer la situation des demandeurs et des utilisateurs des statistiques.

Cette séance est consacrée à l'examen du programme à moyen terme et des avant-projets de programme pour 2004.

II - PROGRAMME A MOYEN TERME 1999-2003

1. Synthèse du bilan

Exposé :

Alain GOY, Sous-direction des études statistiques (SDES), Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche

Tous les cinq ans, les formations du CNIS discutent des orientations à moyen terme. Le programme 1999-2003 avait fait l'objet d'avis sur lesquels je vais maintenant faire le point.

Le document sur lequel je m'appuierai figure dans votre dossier. Il comporte un avis général du CNIS et un avis particulier de la formation « Education, Formation », tous deux formulés en 1999. De plus MM. Detape et Desrosières ont fait un bilan sur la base d'interviews.

a. Les moyens des services

Dans le premier point de ce dernier avis, le conseil souhaitait que les services statistiques sur l'éducation disposent des moyens nécessaires. Ces services ont vu leurs effectifs se réduire dans un premier temps mais ils ont retrouvé actuellement leur niveau de début de période.. En outre, les équipements et les techniques de travail ont considérablement évolué. Il est aujourd'hui possible de traiter un nombre d'informations bien supérieur à celui traité il y a cinq ans. L'efficacité des services publics de statistiques sur l'éducation s'est donc améliorée.

b. La diffusion

Le CNIS est toujours très attentif à la bonne diffusion de l'information. Dans la loi, cette diffusion est d'ailleurs consubstantielle à la notion de statistique publique. En milieu de période, certains problèmes sont apparus. Les *Notes d'Information* du Ministère de l'Education nationale ont ainsi été plus faiblement diffusées pendant une année. En effet, en interne, une interrogation sur la pertinence de la diffusion de cette information a été soulevée. Après discussions, les publications ont retrouvé un rythme satisfaisant. Par ailleurs, aucune défaillance quant à la qualité de ces publications n'a été observée.

c. Les panels d'élèves et d'étudiants

Le Conseil avait rappelé son intérêt pour les panels d'élèves et d'étudiants. Ces panels suivent année par année des élèves de premier et second degré et des étudiants. Actuellement, le panel du primaire lancé en 1997 et le panel du secondaire lancé en 1995 sont encore actifs. Les élèves de ce dernier panel, qui viennent d'intégrer l'enseignement supérieur, feront toujours l'objet d'un suivi.

Se pose aujourd'hui la question de la pertinence des panels, dans la mesure où existe la possibilité d'apparier des fichiers administratifs sur des identifiants. En effet, cette solution permet la reconstitution des trajectoires d'élèves. Cependant, selon le Conseil de l'époque, il était également nécessaire d'obtenir des facteurs explicatifs à ces trajectoires, c'est-à-dire des données sur l'environnement familial et culturel de l'élève. Cet avis a été suivi. Je propose de le prolonger sur la prochaine période.

d. L'évaluation

Le Conseil soulignait l'importance de développer les outils d'évaluation des acquis des élèves. A l'époque, la méthode et le contenu de l'enquête IALS, lancée en 1994 et menée par l'OCDE, avaient fait l'objet de contestations, qui se sont aujourd'hui apaisées. Par ailleurs, la participation critique aux évaluations internationales n'est pas remise en cause. Sur le plan intérieur, le système d'évaluation « diagnostic » est désormais complété par un système d'évaluation « bilan ». Les évaluations « diagnostic », effectuées en début d'année, ont pour objectif d'aider les professeurs à repérer les difficultés de leurs élèves et d'adapter ainsi leurs enseignements en conséquence. Au niveau national, des points de référence sont calculés pour chaque académie afin de permettre les comparaisons en termes de performances. Cependant, ces chiffres ne peuvent faire l'objet de séries. En effet, il est impossible de comparer des pourcentages de réussite, issus de protocoles d'évaluation variant d'une année sur l'autre. Certaines personnes ont malgré tout procédé à de telles comparaisons. A l'inverse, les évaluations « bilan » sont conçues pour produire des chiffres représentatifs au niveau national et académique. Elles sont en outre comparables d'une année sur l'autre. Elles s'effectuent en fin d'année et sont centrées sur la fin de l'école primaire et du collège. En matière d'évaluation, le paysage s'est considérablement éclairci par rapport à la précédente période.

e. Le suivi de l'enseignement supérieur

Le Conseil préconisait un progrès dans le suivi de l'enseignement supérieur. Cet avis a été suivi. A titre d'exemple, la SDES calcule désormais le taux de réussite en DEUG. Cette opération est complexe. En effet, les étudiants s'inscrivent à la préparation du DEUG, et non à l'examen proprement dit. Or l'obtention de ce dernier peut requérir plusieurs années. Il est donc nécessaire de prendre en compte le parcours des candidats afin de calculer cet indicateur. Pour ce faire sont utilisées des techniques d'appariements de fichiers, relativement nouvelles. Le taux de réussite au DEUG est aujourd'hui disponible par université et par discipline. Par ailleurs, les universités accueillent des étudiants plus ou moins favorisés d'un point de vue scolaire ou social. La situation individuelle de ces étudiants influant sur le taux de réussite au DEUG, la SDES calcule également des taux corrigés des effets de population.

Je signale en outre la création d'autres indicateurs pour l'enseignement supérieur. La base INFOSUP donne ainsi ces indicateurs par université.

De nombreuses statistiques ont par ailleurs été élaborées afin de rationaliser l'orientation post-baccalauréat vers les classes préparatoires, les STS, les DUT, les IUT et les universités.

Il est aujourd'hui possible de réaliser de nombreux travaux. En effet, nous disposons de fichiers universitaires avec des numéros d'identifiant stabilisés. Auparavant, nous utilisions les numéros INSEE (ou numéros de sécurité sociale) pour repérer les étudiants. La CNIL nous avait demandé d'abandonner cette méthode. La mise en place du numéro aujourd'hui utilisé, l'INE – identifiant national étudiant-élève – a nécessité plusieurs années, pendant lesquelles les statistiques ont été perturbées.

f. Les questions sur le lien formation emploi

Le Conseil recommandait d'accentuer les efforts d'analyse sur le lien entre la formation et l'emploi. Il s'agit aujourd'hui d'examiner les nouvelles situations et trajectoires, beaucoup plus complexes que par le passé, entre la sortie de la formation et la prise d'un emploi stable. En moyenne, la recherche d'emploi s'étale sur cinq ans. Sa durée varie en fonction des métiers et des niveaux de formation.

Les bilans formation-emploi réunissent plusieurs spécialistes, qui réfléchissent sur les concepts et les sources utilisés. Ces travaux font l'objet de publications, qui constituent une base méthodologique commune. Chacun peut ensuite faire ses propres développements à partir de cette base. Ces bilans sont animés par l'INSEE. Y participent entre autres la DARES, la Direction de l'évaluation et de la prospective, et le CEREQ. Une publication paraîtra en 2003 ou au début de l'année 2004. Elle comportera des articles méthodologiques dans *Economie statistique* de l'INSEE.

Au sein du Ministère de l'Education nationale a été institué le Haut Conseil éducation économie emploi, auquel participent des intervenants extérieurs. Il a comme vocation de réfléchir sur les articulations entre la formation et l'emploi. En conséquence, il est très demandeur de statistiques et d'analyses sur ces questions.

g. Le suivi de l'équité du système éducatif

Peut-on mesurer l'équité de l'accès à la formation initiale et continue ? En la matière, les travaux du Comité de concertation pour les programmes régionaux de l'apprentissage et de la formation professionnelle sont significatifs. La formation professionnelle a été décentralisée il y a dix ans. Néanmoins, tous les trois ans, la loi prévoit son évaluation, qui est dirigée par ce Comité national. Une forte préoccupation d'équité préside à cette opération. Il s'agit de déterminer si, malgré la décentralisation, l'équité entre les individus et les régions est respectée. Bien qu'il existe un système de péréquation visant à la favoriser, il convient de rester vigilant dans ce domaine.

Le ministère de l'Education nationale a procédé à des analyses sur les disparités existant entre académies, notamment en matière d'offre de formation, d'orientation ou de réussite aux examens.. Les disparités sont assez fortes et posent question. La recherche des causes de ces disparités fait progresser dans la compréhension des facteurs de réussite d'un système éducatif : chaque académie peut être vue comme une sorte d'expérience particulière combinant un ensemble spécifique de caractéristiques sociales, culturelles, pédagogiques et historiques. De plus la réflexion a progressé sur les disparités au sein même des académies. Le taux de difficulté sociale des collèges est un exemple de ce type d'analyse. Par exemple, l'académie de Paris présente de forts contrastes. Si beaucoup de collèges et de lycées sont favorisés, de nombreux établissements se débattent également dans de grandes difficultés. A l'inverse, l'académie de Rennes affiche un profil homogène, et elle obtient de meilleurs résultats que l'académie de Paris.

Dans les ZEP, il s'agissait d'accorder des moyens supplémentaires afin de favoriser la scolarité des élèves défavorisés. Le surcoût d'un élève en ZEP varie ainsi de 10 à 15 %. En effet, par rapport aux autres établissements, le nombre d'élèves par classe est plus faible et les primes versées aux professeurs plus importantes. En termes de réussite scolaire, ce dispositif s'est-il avéré efficace ? Les avis des chercheurs sur la question sont mitigés. Lors de l'instauration des ZEP, les efforts n'étaient pas assez concentrés. En conséquence, les taux de réussite étaient décevants. Il convient aujourd'hui de réaliser des analyses sur des données plus récentes.

h. Le besoin d'informations régionales et locales sur l'éducation

La publication *Géographie de l'école* utilise systématiquement la dimension régionale et académique. Dans le cadre de l'évaluation des politiques de formation professionnelle en région, le CEREQ édite des « Portraits statistiques régionaux »

S'agissant des options prises pour les statistiques d'éducation, le fichier administratif au niveau des élèves ouvre des voies nouvelles par rapport aux enquêtes par sondages. Il permet par exemple

d'obtenir des informations détaillées sur les déplacements entre le domicile et l'établissement scolaire. Même le recensement ne peut descendre à un tel degré de détail.

Dans ce domaine, des progrès ont donc été observés. En outre, des perspectives nouvelles s'annoncent.

i. L'harmonisation des statistiques européennes

L'Unesco, l'OCDE et Eurostat ont mis en place la collecte UOE. Un guide méthodologique précis indique la façon de remplir les tableaux demandés dans ce cadre. Il s'est parfois révélé insuffisant. Des réunions complémentaires se sont donc tenues afin d'éclaircir les méthodes de calcul de chaque pays. Celles-ci diffèrent notamment en matière de coût de l'éducation. Pour exemple, si la France intègre le repas de midi dans les frais annexes d'éducation, la Hollande l'exclut. Ce type de divergence rend difficiles les comparaisons entre les systèmes éducatifs.

Ces réunions complémentaires ont néanmoins permis de réaliser d'importants progrès. En effet, même si les chiffres ne sont pas encore suffisamment comparables, les causes des écarts constatés ont été déterminées.

j. La collaboration entre services producteurs

La SDES collabore avec certains ministères gérant des systèmes éducatifs, comme le Ministère de l'Agriculture. Par ailleurs, elle entretient des liens importants avec le CEREQ, la DARES, la DREES et l'INSEE. Cet institut conduit des enquêtes qui touchent à l'éducation. Des ministères et des organismes participent ainsi au comité de pilotage de l'enquête « formation, qualification professionnelle » et l'enquête « éducation et famille ». Ils collaborent en outre aux travaux de l'INSEE, visant à introduire dans les enquêtes des évaluations des connaissances.

Débat :

Christian JOIN-LAMBERT, Président

Beaucoup de thèmes intéressants ont été abordés. Les utilisateurs sont aujourd'hui sous-représentés. Les producteurs, susceptibles d'être des collègues de Monsieur Goy, pourront choisir des sujets d'intervention.

Paul SANTELMANN, AFPA

Comme je l'ai déjà fait remarquer lors de précédentes réunions, il semble que nous nous satisfaisions d'une faible information sur la formation continue longue des adultes, qui modifie pourtant significativement le patrimoine professionnel et culturel de l'individu. Le nombre estimé d'adultes en formation oscille entre 250 000 ou 500 000 selon les études. Cette incertitude pèse lourd dans le débat politique sur l'équilibre éducation-formation, formation-emploi. Dans une société vieillissante, la question de l'engagement en formation en milieu de carrière constitue un enjeu fondamental. Il s'agit donc de déterminer annuellement le nombre d'adultes, tout statut confondu – chômeurs, fonctionnaires, salariés –, qui s'engagent dans une formation longue. Actuellement, cette information n'est pas lisible socialement.

Christian JOIN-LAMBERT, Président

En raison d'enveloppes budgétaires communes, la direction du budget doit compter la formation initiale dans la formation continue.

Jean-Claude BOURQUIN, UFC-QUE CHOISIR

Je participe pour la première fois à cette instance, dont je connais mal le fonctionnement. Je souhaiterais néanmoins appuyer les propos de Monsieur Santelmann. De nouveaux outils, tels la VAE (validation des acquis de l'expérience) et le plan régional de formation professionnelle, seront bientôt mis en place dans les régions françaises. Le PRDFP (plan régional de développement des formations professionnelles des jeunes et des adultes) s'appliquera désormais à l'ensemble de la population. Si elles ne les possèdent pas déjà, les régions auront donc besoin d'informations sur le niveau de formation des adultes et sur les dispositifs de formation continue. Par ailleurs, la durée du travail est appelée à augmenter. En conséquence, il est important de connaître les possibilités de changement d'orientation des populations concernées. Certains salariés souhaiteront en effet quitter l'entreprise

mais d'autres envisageront de continuer à travailler. De nombreux adultes ne maîtrisent pas les savoirs de base. Il conviendra donc de mettre en œuvre des formations à leur intention.

Philippe ZAMORA, DARES

Nous sommes tous les jours confrontés à la question du décompte des stagiaires en formation professionnelle, notamment des demandeurs d'emploi qui bénéficient de formation continue, financée par les conseils régionaux. Chaque instance utilise ses propres systèmes de comptage. Il est donc très difficile de réunir ces informations sur le plan national, d'autant plus que nous ne sommes pas totalement habilités à le faire.

Cependant, depuis un an, une expérimentation est menée dans trois régions afin d'harmoniser les concepts. L'objectif est de compter les stagiaires et d'identifier les spécialités, les contenus et les durées de formation. En outre, l'enquête « formation continue » réalisée par l'INSEE nous a permis de progresser dans la connaissance du nombre d'adultes en formation. Les ménages représentant une population facilement identifiable, nous disposons aujourd'hui d'un certain nombre d'éléments sur le sujet. Il convient néanmoins de poursuivre les efforts dans ce sens, malgré la décentralisation.

Christian JOIN-LAMBERT, Président

Quelle est l'étendue et l'évolution des pouvoirs d'enquête des services statistiques nationaux ? A cet égard, il convient d'obtenir l'accord des collectivités dotées de l'autonomie territoriale.

Jean-Pierre LE GLEAU, INSEE

Il est difficile d'obtenir des informations statistiques sur des sujets relevant des compétences dévolues aux collectivités territoriales. Ce problème sera aggravé par la prochaine loi de décentralisation. En effet, si la formation professionnelle est déjà pour partie confiée aux régions, la loi élargira les compétences de ces dernières en la matière. Par ailleurs, la Constitution stipule que les collectivités territoriales s'administrent librement dans le cadre fixé par la loi. En conséquence, afin de permettre la centralisation et la collecte homogène des informations statistiques sur l'ensemble du territoire, la loi devra prévoir une disposition imposant aux collectivités territoriales la transmission de ces informations. Nous proposons donc d'introduire dans le projet de loi de décentralisation, qui vient d'être déposé devant le Conseil d'Etat, un article dans ce sens.

S'agissant du cas pré-cité, un décret devrait identifier les informations devant remonter à l'Etat. En outre, un article devrait prévoir l'intervention d'un préfet dans le cas où une collectivité négligerait cette obligation. Le préfet aurait ainsi la possibilité de transmettre le dossier au tribunal administratif, qui pourrait astreindre la collectivité à respecter cet engagement.

Alain GOY, SDES

Il y a cinq ans, la formation continue n'avait pas été identifiée comme une priorité du programme statistique 1999-2003. Aujourd'hui, elle est incontournable s'agissant de nos orientations à moyen terme.

Paul SANTELMANN, AFPA

La décentralisation comporte le risque d'une information fragmentée en matière de formation continue. A mon sens, les vecteurs de cette information restent les opérateurs de formation, compte-tenu de la diversité des systèmes de financement : financement individuel, mutualisé, public, etc. Le suivi individualisé ne sera pas exploitable.

Jacqueline GOTTELY-FAYET, Service des Droits des Femmes, Ministère des Affaires sociales

Il convient d'obtenir également des statistiques identifiant le sexe des adultes en formation. En effet, les femmes interrompent souvent leur activité professionnelle. Afin de renouer avec le monde du travail, elles ont besoin de formation. A cet égard, la VAE et la formation continue représentent un enjeu essentiel pour les femmes.

Véronique SANDOVAL, SDES

S'agissant de la formation tout au long de la vie, il est nécessaire de suivre les individus. Compter les formations dispensées par des organismes de formation est donc insuffisant.

Paul SANTELMANN, AFPA

Il est difficile d'exploiter le suivi individualisé de l'usage de la formation, compte-tenu du nombre important de paramètres et des équipes travaillant sur la question. Il convient à l'inverse de disposer d'informations simples : combien d'adultes s'engagent-ils dans une formation longue par an ? Quel est leur statut, leur sexe, leur niveau de formation ? A partir de ces données, il serait ensuite possible de conduire des réflexions plus approfondies.

Philippe ZAMORA, DARES

L'enquête « formation continue 2 000 », qui sera reconduite, suffit à comptabiliser les formations. En revanche, l'outil administratif s'impose pour en identifier les financements. Concernant la mesure de l'efficacité à long terme de ces formations, il convient de s'appuyer sur les suivis par panels. A cet égard, le panel européen est utilisé afin d'analyser les façons dont les formations s'intègrent dans les carrières professionnelles.

Paul SANTELMANN, AFPA

Nous ne disposons pas d'analyse de la structure de l'appareil de formation de l'adulte, par territoire et par secteur. Ces informations ne peuvent être obtenues qu'en interrogeant les opérateurs de formation. Sur 30 000 individus en congé individuel de formation en France, 10 000 sont accueillis par le service public de formation : 7 000 par le Ministère de l'Education nationale et 3 000 par l'AFPA. Cette donnée, inconnue, est pourtant importante afin d'analyser les possibilités d'évolution des systèmes.

Christian JOIN-LAMBERT, Président

Je vous remercie d'avoir introduit ce thème intéressant, dont nous ne viendrons pas à bout aujourd'hui, faute de temps. Je suis chargé de faire respecter l'horaire. Je suggère donc d'aborder maintenant le point suivant de l'ordre du jour.

2. Le programme à moyen terme 2004-2008

a. Rappel du contenu des échanges survenus pendant la Rencontre du moyen terme du 24 avril 2003

Yves DETAPE, INSEE

Cette rencontre avait pour objet de traiter des sujets transversaux par rapport aux formations du CNIS. Il s'agissait également d'identifier le contexte dans lequel le programme à moyen terme se préparait. Les tables rondes de la matinée concernaient les entreprises, celles de l'après-midi, au nombre de trois, les ménages. Après l'exposé de Michel Glaude, de l'INSEE, portant sur les attentes des statisticiens, les tables rondes ont abordé trois sujets : les populations en difficulté et les populations à risque, le système statistique face à l'évolution du marché du travail et les enjeux de la construction européenne pour les statistiques sociales. Il n'a pas été question d'éducation proprement dit.

Je n'exposerai pas ici les détails du débat. Vous en recevrez prochainement une transcription. J'articulerai le compte-rendu des discussions autour de quatre thèmes.

Un consensus sur les aspects techniques

La qualité du système français de statistique est supérieure à celle de la plupart des pays européens. Il convient donc de maintenir une certaine continuité tout en ne négligeant pas les innovations. La pression européenne s'exercera sur les délais et la qualité des informations à transmettre à Eurostat.

S'agissant des statistiques sociales, le premier cycle du recensement s'achèvera en 2008. Les nouvelles modalités de ce recensement modifieront le système d'enquêtes dans le prochain programme à moyen terme.

Un consensus est apparu pour maintenir une certaine unité dans le système statistique français, c'est-à-dire une égalité de traitement entre les différentes catégories. Les enquêtes ne doivent pas porter sur une petite catégorie d'individus mais comporter des éléments de comparaison avec le reste de la population. Cela n'exclut pas des échantillonnages approfondis pour des populations peu nombreuses.

Une modification des attentes sociales

Le système d'enquêtes « ménages » devra gérer une participation croissante des utilisateurs. Les enquêtes « handicap, invalidité, dépendance » et « sans domicile » de l'INSEE prennent déjà en compte cette dernière. Il conviendra de généraliser cette pratique.

La diffusion des enquêtes sera également discutée avec les utilisateurs. En effet, elle a un impact sur l'image des populations concernées. Il convient de respecter ces populations, qui ont besoin de s'autoproclamer mais qui s'exposent ainsi au risque d'être stigmatisées. C'est le cas des individus touchés par l'illettrisme ou l'analphabétisation.

Concernant les questions sociales, le traitement et la réponse des services publics se complexifient. Nous devons donc faire face à une nouvelle demande de statistiques de plus en plus détaillée. Nous nous intéressons particulièrement à la diversification des situations individuelles, en matière d'environnement familial, de revenus et d'éducation. Outre l'identification des groupes, les analystes doivent ainsi suivre les trajectoires individuelles. A cet égard, il existe une demande forte en termes de panels. Au cours du programme à moyen terme, nous ne pourrons donc faire l'économie d'une discussion approfondie sur ce sujet.

L'information sur les discriminations prend également de plus en plus d'importance. Il s'agit ici de prendre en compte les problèmes d'égalité d'accès et d'équité.

La question des qualifications a été discutée dans les tables rondes sur les entreprises. Dans un contexte de vieillissement démographique, la plupart des branches professionnelles se préoccupent du renouvellement de leur population.

Le renouvellement de l'évaluation

L'évaluation des politiques sociales prend de l'importance et légitime l'intervention d'un nombre accru d'acteurs : élus, partenaires sociaux, chercheurs, entreprise, etc. En conséquence, les statisticiens devraient pouvoir largement accéder aux données administratives individuelles sensibles.

Il existe également une demande en matière d'évaluation locale, et particulièrement dans le domaine de l'éducation. Les recrutements d'enseignants et les constructions scolaires nécessitent en effet un niveau élevé de précision.

S'agissant des politiques sociales centrées sur la cohésion, la demande porte sur la qualité de construction et de présentation des indicateurs. Ces derniers doivent permettre des comparaisons inter-temporelles. Dans ce domaine, le sens de l'évolution et les situations de référence sont tout aussi importants que la continuité des séries et des concepts. Les indicateurs devront donc faire l'objet d'une discussion au cours du programme à moyen terme.

La pression européenne sur la demande de statistiques

Très demandées, les comparaisons internationales sont difficiles à effectuer. En effet, les politiques sociales européennes ne se fondent pas sur les mêmes critères et ne présentent pas la même organisation. Eurostat comparera donc probablement les résultats finaux et non les actions menées.

A été également évoquée l'unification du marché européen au niveau des diplômes et de la circulation des personnes. D'ici 2008, les flux migratoires internationaux ne seront pas très importants. Cependant, il convient de se préparer à leur mesure, de plus en plus demandée.

Les chantiers évoqués pendant cette journée concernent tous les aspects de l'activité du statisticien : la construction des enquêtes et des indicateurs, la diffusion et la concertation avec les utilisateurs.

Christian JOIN-LAMBERT, Président

Je vous remercie pour cet exposé. Je passe la parole à Alain Goy pour la présentation des orientations à moyen terme.

b. Les orientations 2004-2008 des services producteurs

Alain GOY, SDES

Le moyen terme permet de prendre du recul et de s'interroger sur les évolutions futures.

On peut commencer en se posant simplement la question : quelles sont les statistiques manquantes en matière d'éducation ? Certes le centre de documentation du Ministère a signalé des insuffisances en matière de statistiques sur les équipements, les stages et certaines sous-populations comme les handicapés. Néanmoins, il n'a pas été relevé de manque évident et massif dans la plupart des domaines. Ce simple questionnement n'est finalement pas un bon point d'entrée pour une réflexion fructueuse. Il a semblé plus opportun d'avoir une approche de type prospectif et stratégique, même modeste. Nous évoquerons donc les grandes évolutions qui se dessinent sur la période 2004-2008, les opportunités et les risques qu'on y rencontrera, Cela servira de référence pour réfléchir sur les projets des services producteurs d'information..

Les évolutions

Le développement de la formation tout au long de la vie

Une promotion intense est faite, notamment au niveau européen de la notion de formation tout au long de la vie. Elle dépasse la notion classique de formation professionnelle continue par la prise en compte des formations « non-formelles (organisées hors du cadre d'une institution d'enseignement) et informelles (visites de musées, ...). De nouveaux outils apparaissent : la VAE (Validation des acquis de l'expérience) constitue une façon radicalement nouvelle d'obtenir des diplômes.. Le système statistique doit poursuivre son adaptation pour produire des connaissances utiles dans ce domaine

L'enseignement supérieur

Les réformes en cours visent à aligner le système français sur un cadre commun européen. Les niveaux de référence s'incarneront désormais dans la licence, le master et le doctorat (système dit « LMD », auparavant dénommé « trois-cinq-huit »). A terme, le DEUG disparaîtra donc probablement. Les universités modifieront leur offre de formation, en introduisant un système de points attribués à chaque module. A l'intérieur d'une filière, l'addition de ces points permettra l'obtention du diplôme correspondant.

Le système de formation gagnera ainsi en souplesse. Jusqu'à maintenant, les élèves s'inscrivaient à l'université pour une année. Très rapidement, ils s'inscriront pour un semestre, voire un module. La gestion de ce système s'avère complexe. Les statisticiens devront s'adapter aux nouveaux concepts et nomenclatures. Il leur est en outre demandé de maintenir une certaine continuité dans les séries statistiques. Cette exigence entre en contradiction avec la nécessité d'adaptation. Ce problème est préoccupant.

La décentralisation

Certains domaines d'activité relèveront désormais de la compétence des collectivités territoriales. Cependant, il sera toujours nécessaire de collecter l'information sur ces sujets, en raison de la fonction nationale d'évaluation et de péréquation. Pour ce qui concerne l'éducation seuls les personnels de service, c'est-à-dire les moyens mis à la disposition des établissements, sont concernés par le projet de décentralisation. Les collectivités territoriales sont d'ailleurs déjà chargées de l'entretien des bâtiments.

L'accroissement de la demande d'indicateurs au niveau européen

Initialement, l'éducation relevait uniquement de la compétence étatique. Depuis les sommets de Lisbonne et de Barcelone, les Etats se sont donné un droit de regard mutuel sur leur système éducatif. En effet, la qualité de la formation n'est pas seulement importante pour leur pays d'origine mais pour tous les pays où il pourront exercer leurs compétences. Le cas récemment cité des infirmières en est un exemple. Progressivement est introduite l'idée de comparer formellement les systèmes éducatifs des pays membres et de leur assigner des objectifs européens. Ce processus de réflexion est de nature politique. A cet égard, il existe des désaccords dans la définition de ce qu'on attend d'un système éducatif. Il convient pour les statisticiens, l'administration française et les représentants de la société civile de participer au débat sur les indicateurs le plus en amont possible. En effet, ceux-ci structurent les futures politiques, dans la mesure où ils offrent une représentation sociale du monde. Ces évolutions auront pour conséquence une demande accrue de statistiques, parfois impossible à satisfaire.

Les opportunités et les risques

Les évolutions techniques ouvrent des perspectives nouvelles, en matière de traitement de l'information. Il est aujourd'hui aisé de traiter des millions d'enregistrements.

Le cryptage sans retour constitue une avancée majeure pour ce qui nous concerne.. Comme son nom l'indique il est impossible de revenir à l'information initiale à partir de l'information cryptée. On pourrait avec cette technique constituer des fichiers d'étude avec des identifiants cryptés, ce qui garantirait, aux yeux de la CNIL notamment, toute exploitation d'information au niveau individuel.

Il existe également une opportunité d'automatiser, au moins en partie, le chiffrage de la catégorie socioprofessionnelle des parents. En matière d'éducation, cette variable est essentielle dans la mesure où il existe des corrélations massives entre catégorie socioprofessionnelle et réussite scolaire. Cette variable est-elle bien codée ? En général, cette opération est effectuée par la secrétaire du collège qui accueille les parents d'élèves. L'INSEE dispose d'un système expert (SICORE) d'aide au codage qui pourrait peut-être être adapté.

Après cette analyse du contexte de la période 2004-2008 j'aborde maintenant les projets de développement envisagés par les différents services producteurs.

Christian JOIN-LAMBERT, Président

Vous référez-vous au document distribué ou résumez-vous ses principales dispositions ?

Alain GOY, SDES

J'en résume les principales dispositions, en adoptant une démarche transversale par rapport aux services producteurs.

Les plans du système de production statistique

Le système d'information au niveau des élèves

Les collèges et les lycées possèdent des fichiers d'élèves, qui sont transmis au niveau national. Il est donc possible de construire divers types de tableaux en croisant les variables. De même, nous avons encouragé les centres d'apprentissage à nous fournir leurs fichiers. Les établissements agricoles évoluent également vers un système analogue. Actuellement, nous élaborons un projet similaire pour le premier degré. A l'occasion de la discussion sur le moyen terme, il convient de s'interroger sur la pertinence de cette évolution.

Ce procédé est techniquement très intéressant. Le numéro d'élève unique permettra en effet de tracer des trajectoires précises dans tous les secteurs de l'enseignement. L'analyse s'en trouvera ainsi

enrichie. En effet, si les panels actuels permettent également de suivre ces trajectoires, ils n'en offrent qu'une vision au niveau national.

A mon sens, cette évolution est donc fructueuse, en termes d'analyses. Cependant, ne comporte-t-elle pas des risques ? Ce procédé peut en effet apparaître comme un système de fichage des élèves, qui seraient suivis à la trace depuis la maternelle jusqu'au doctorat. Il importe de présenter toutes les garanties pour assurer que le système est limité strictement aux besoins légitimes de gestion et d'études statistiques et ne présente pas de risque de détournement. Cela fera bien sûr l'objet de discussions avec la CNIL. A cet égard, le numéro d'élève crypté prend toute son importance. Presque toutes les études sur les trajectoires longues des élèves dans le système éducatif peuvent se faire avec un identifiant crypté. L'identifiant INE non crypté pourrait n'être utilisé que pour la gestion à court terme (détection des doubles inscriptions, ...) et ne serait accompagné que d'informations récentes.

Moyennant cette précaution, ce système devrait pouvoir être accepté, et on disposerait alors d'un outil présentant un potentiel considérable en terme d'analyses statistiques.

A titre d'exemple, on peut citer les estimations de sorties sans qualification. Il y a quelques années seules des estimations nationales étaient réalisées, et elles utilisaient l'enquête « emploi » de l'INSEE. En effet, à partir du moment où les élèves sortent des fichiers « Education nationale », nous ne disposons plus d'aucune information sur la suite de leur parcours. Ont-ils véritablement arrêté leurs études ou ont-ils changé de système éducatif ? Il nous a été ensuite demandé d'effectuer des estimations au niveau académique, ce qui a demandé des travaux lourds et peu fiables. Le seul vrai moyen de résoudre le problème est d'établir des trajectoires d'élèves tous systèmes éducatifs confondus.

L'évolution du système statistique du suivi de la formation professionnelle continue

La DARES propose de reconfigurer le système actuel des enquêtes. Il s'agirait de supprimer ou d'alléger les formulaires 24-83 remplis par les entreprises et de s'appuyer sur des enquêtes européennes, type CVTS¹, portant sur le recours des entreprises à la formation professionnelle ainsi que sur des enquêtes « formation continue » complémentaires à l'enquête « emploi ». Ce système serait complété par des enquêtes réalisées auprès des entreprises et de certains salariés sur la façon dont ces entités mettent en œuvre la formation professionnelle en interne.

La formation tout au long de la vie dépasse le cadre de la simple formation continue. Au niveau européen, il nous est demandé de couvrir l'ensemble des formations :

- Formelles : ces formations bénéficient d'un cadre institutionnel et donnent droit à un diplôme,
- Non formelles : ces formations bénéficient d'un cadre institutionnel mais ne donnent pas droit à un diplôme,
- Informelles : ces formations représentent toutes les occasions pour l'individu d'élargir ses connaissances.

Afin de mesurer ces formations, il convient d'étendre nos systèmes statistiques actuels dans le moyen terme.

L'évolution de l'enseignement supérieur

Cette évolution mobilisera une grande partie de notre force de travail. Notre système de statistique sur le supérieur implique une concertation poussée avec de nombreux acteurs. Chaque année, un accord est trouvé avec les universités sur la liste des diplômes et leur codage dans les fichiers d'étudiants qui seront transmis par les universités.. Ce travail s'avèrera désormais plus complexe, dans la mesure où les universités dispenseront des diplômes traditionnels et des nouveaux diplômes. Ces derniers pourraient couvrir de larges champs de connaissances. On peut ainsi imaginer une licence de sciences et technologie, qui touchera aussi bien l'informatique que la mécanique. Si c'était le cas il serait difficile de comptabiliser le nombre d'étudiants dans chaque discipline fine.

¹ Continuing vocational training survey.

Les acquis des élèves

La mise en place, amorcée en 2003, des évaluations bilan, mesurant les compétences des élèves en fin d'année est un progrès du point de la statistique générale qui est le nôtre ici. En effet il fournira des données significatives et comparables d'une année sur l'autre..

Les journées d'appel préparation défense (JAPD), devrait également continuer à comporter un test de connaissances. Les réserves émises par le ministère de la Défense (coût, temps nécessaire aux tests, ...) font craindre périodiquement une remise en cause de cette opération. Elle mérite d'être soutenue fermement car elle permet d'effectuer des comparaisons sur toute une génération et de détecter les individus illettrés.

Par ailleurs, nous sommes déterminés à participer au niveau européen à la définition des indicateurs quantitatifs et qualitatifs sur l'éducation. Il s'agit ici d'élaborer des protocoles européens d'évaluation des élèves et non d'importer des protocoles anglo-saxons. En effet, ces protocoles doivent s'accorder avec les conceptions européennes de l'éducation. La Direction de l'évaluation et de la prospective plaide actuellement ce dossier auprès de la Commission européenne.

Les panels d'élèves et d'étudiants

Devons-nous lancer de nouveaux panels ? Doit-on à l'inverse considérer que les fichiers administratifs sont suffisants pour tracer des trajectoires d'élèves ? L'argument avancé lors du précédent moyen terme reste valable. Les panels permettent de mieux connaître le contexte, qui constitue un élément explicatif de la réussite scolaire. Ils sont donc indispensables. En outre, comme l'a démontré l'expérience, ces panels détectent les « trous » du système statistique administratif. Pour exemple, ils ont révélé que 50 % des bacheliers professionnels s'inscrivaient en BTS dans le cadre d'un contrat de qualification. Les panels demeurent par ailleurs un outil puissant d'analyse.

Les enquêtes « insertion »

Le CEREQ a mis en place un système efficace d'enquêtes, dite « génération ». Tous les trois ans est constitué un échantillon d'étudiants qui sortent du système éducatif. Ceux-ci sont interrogés trois ans après et six ou sept ans après pour certains. Ce système remplace un ensemble d'enquêtes spécifiques. Il est adapté pour obtenir une vision détaillée des processus d'insertion. « Génération 98 » portait sur un échantillon de 60 000 individus. Les analyses y afférant se sont révélées fructueuses.

Il est également nécessaire de maintenir les enquêtes à plus court terme, menées par les Ministères de l'Education et de l'Agriculture, sur l'insertion des élèves et apprentis. Ces derniers sont interrogés sur leur parcours sept mois après leur sortie de l'éducation nationale et quatre ans après leur sortie du système éducatif de l'agriculture. Le délai de 7 mois pour interroger les sortants du champ sous tutelle de l'Education nationale peut paraître court, l'insertion professionnelle étant un phénomène long et complexe.. Cependant, ces enquêtes constituent des indicateurs conjoncturels obtenus relativement rapidement et donc utiles à la prise de décision : elles permettent par exemple de mesurer le rendement d'insertion des différentes filières de chaque lycée ou CFA. Bien que ce dispositif soit lourd, le suivi de l'insertion est essentiel. En effet, l'une des missions du système éducatif reste l'insertion professionnelle.

La méthodologie

Le bilan « formation-emploi » mérite d'être reconduit. Nous concluons l'exercice actuel cette année. A la fin du prochain moyen terme, un nouvel exercice devrait être lancé.

La diffusion des statistiques

Nous n'engagerons pas de réforme fondamentale dans ce domaine. Cependant, la totalité des publications papier sera éditée sur Internet. Elles le sont d'ailleurs déjà pour partie. L'expérience démontre que ce dispositif n'entraîne pas la baisse des ventes ou des abonnements.

L'Infocentre consacré aux statistiques éducatives est actuellement uniquement utilisé en interne. Nous envisageons d'en autoriser plus largement l'accès aux chercheurs. Ceux d'entre eux qui ont conclu un contrat d'études avec nous y ont déjà accès.

Le centre Quetelet a pour mission de collecter les données relevant des sciences humaines et sociales disponibles dans l'administration et de les mettre à la disposition des chercheurs. Nous collaborons à cette opération.

La nomenclature des formations

La nomenclature des spécialités de formation a fait l'objet d'un groupe de travail du CNIS et a été totalement révisée. La nomenclature des niveaux de formation date quant à elle des années 60, au moment où l'idée d'une correspondance stricte entre le niveau de formation et le niveau de l'emploi était répandue. Conçue comme une nomenclature de niveaux de qualification, elle avait donc été réutilisée comme une nomenclature de niveaux de formation. Aujourd'hui, cette classification apparaît dépassée. Sur quoi se base-t-on pour appliquer le critère « sans qualification » à un individu ? Selon l'ancienne nomenclature, il s'agit d'un élève qui n'a pas atteint la seconde générale ou la deuxième année de BEP.

Cette nomenclature est utilisée dans les conventions collectives. Il est donc difficile de l'actualiser. Cette actualisation dépasse le cadre du CNIS mais le CNIS devrait y être impliqué.

3. Débat

Christian JOIN-LAMBERT, Président

Les nomenclatures permettent-elles de comptabiliser les VAE, qui se substituent à la validation des acquis professionnels ? Donnent-elles des éclairages quantitatifs sur la validation d'expérience ?

Véronique SANDOVAL, SDES

S'agissant de l'Education nationale, la validation des acquis professionnels est prise en compte pour l'obtention des diplômes du secondaire et du supérieur. En août 2003, nous publierons le nombre de validations d'acquis professionnel pour le premier semestre 2002 et le nombre de VAE pour le deuxième semestre 2002, avec les niveaux de diplômes correspondants.

Les Directions de l'enseignement secondaire et supérieur réfléchissent à la mise en place d'un nouveau système d'information concernant la VAE. Tous les avis sur le sujet sont les bienvenus. Jusqu'à présent, nous ne disposons que des informations figurant dans les dossiers : sexe, âge, niveau de diplôme.

Paul SANTELMANN, AFPA

Opérateur du Ministère du Travail en matière de validation, l'AFPA opère une comptabilisation précise des diplômes de ce département, délivrés au titre de la VAE. A mon sens, il devrait exister une comptabilisation globale, susceptible d'être déclinée sur la base des nomenclatures de l'emploi. En effet, cela favoriserait l'adéquation avec les besoins du marché de l'emploi, dans la mesure où cette grille de lecture serait lisible pour les acteurs économiques et les conseils régionaux.

Alain GOY, SDES

Un groupe de travail vise à améliorer les statistiques des formations professionnelles.

Philippe ZAMORA, DARES

Ce groupe de travail, conduit par la DGFP, travaille à la mise en place d'une comptabilisation générale.

Christian JOIN-LAMBERT, Président

La comptabilisation est nécessaire aux utilisateurs afin de construire des stratégies par rapport à la formation.

Alain GOY, SDES

Le besoin de synthèse est réel. La DGFP a vocation à développer une vue d'ensemble. Cependant, elle ne possède pas de service statistique. Elle devra donc déléguer cette fonction à la DARES ou à un autre organisme. En tant qu'opérateur de formation continue, l'Education nationale est également concernée.

Jean-Pierre PUIG, CNIS

Je souhaiterais revenir sur la disparition des bordereaux 24-83. Elle est perçue comme l'abandon d'une source administrative au profit d'une enquête. Généralement, les sources administratives sont à l'inverse largement utilisées afin d'alléger la charge statistique.

Philippe ZAMORA, DARES

Dans le cadre de la loi de 1971, il ne nous appartient pas de changer les bordereaux 24-83. Ceux-ci comportent en effet des indicateurs sur les taux de dépense financière. Cependant, la DARES a conduit une réflexion sur la simplification de l'aspect physique de ces documents pour plusieurs raisons :

- La tenue de la mission sur la simplification administrative : il s'agit de déterminer la marge de manœuvre, en termes de simplification, sur le bordereau.
- La négociation entre les partenaires sociaux menée depuis le début de l'année : elle pouvait conduire à l'éviction totale du bordereau 24-83. Il convenait donc d'anticiper cette éventuelle suppression.
- La difficulté d'exploitation du document : les deux ministères intervenant dans cette opération sont organisés différemment. En outre de nombreux problèmes techniques difficiles à résoudre du fait du caractère administratif de la collecte se posent.
- Le module permanent de l'enquête « emploi » : chaque année, 100 000 personnes répondent à des questions sur la durée et la spécialité de leur formation. Cette enquête fournit des renseignements en termes d'équité. En outre, les définitions obtenues sont plus proches des attentes des ménages, dans la mesure où ils sont les destinataires du questionnaire.
- L'enquête européenne « CVTS » : fondée par un projet de règlement, elle sera désormais pérenne. Elle sera menée auprès des entreprises tous les cinq ans. Il sera difficile de l'articuler avec le dispositif 24-83. Jusqu'à présent, nous sommes obligés de réutiliser les données de ce dernier dans l'enquête « CVTS ». Cela donne lieu à de complexes acrobaties. Il est donc préférable de se passer d'un fichier administratif physique.
- L'impossibilité de régionaliser le dispositif 24-83 : en effet, la collecte est menée auprès des entreprises.

Dans le cadre de la mission sur la simplification administrative, il a été proposé de préserver l'agrégation au niveau global.

Guy TRUCHOT, Ministère des Sports

Pour les acteurs locaux, il est important d'avoir accès, au niveau communal ou départemental, à des données issues d'enquêtes administratives. Concernant la mise à disposition de ces informations, tous les ministères ne se placent pas au même niveau. Ces données sont en effet parfois difficiles à obtenir.

Francis PAILLARD, APCM

Pour les petites entreprises, la VAE représente une nouveauté. Actuellement, les demandes en la matière sont faibles. Les commissions sur le sujet se mettent progressivement en place au niveau des académies. Les professionnels souhaitent y participer afin de compléter cette validation. En effet, certains d'entre eux ressentent le manque de main d'œuvre. Dans cette perspective, la VAE valorise l'intégration de nouveaux-venus dans nos métiers. Cependant, nous ne possédons pas aujourd'hui le recul nécessaire.

Par ailleurs, au niveau des académies et des conseils régionaux avec lesquels nous collaborons, il est essentiel de mettre en place des systèmes d'information homogènes pour une validation identique dans l'ensemble des régions.

Christian JOIN-LAMBERT, Président

Cette proposition rejoint le vœu d'homogénéisation dans les régions.

René KRATZ, OREFQ Lorraine

Les documents préparatoires à la réunion évoquent les risques pesant sur les indicateurs d'insertion à court terme au niveau régional. L'enquête IVA (insertion dans la vie active), récemment réformée, n'est

réalisée qu'auprès d'élèves issus d'une spécialité sur deux. Précédemment, cette enquête obtenait un taux de réponse relativement faible, qui limitait l'exploitation des résultats. Si au niveau national, l'enquête devrait malgré tout perdurer, le nouveau dispositif engendre une certaine confusion et un manque d'intérêt de ce procédé au niveau régional. Parallèlement, certaines régions favorisent l'amélioration d'autres enquêtes, telle l'enquête IPA (insertion professionnelle des apprentis), qui dépasse 70 % de taux de réponse. Cela induit un décalage entre les informations obtenues sur les sortants des lycées professionnels et sur les apprentis, en matière d'insertion. Dans un contexte de décentralisation, il conviendrait de réfléchir sur cette situation paradoxale.

Véronique SANDOVAL, SDES

L'enquête « IVA » s'adresse à tous les sortants du système éducatif, apprentis ou élèves, et reste exhaustive. Cependant, cette année, en raison de contraintes budgétaires, nous n'avons mené cette enquête qu'auprès d'une spécialité de formation sur deux. L'année prochaine, nous la réaliserons auprès des spécialités manquantes.

Le nouveau questionnaire a conduit à des taux de réponse accrus de 8 à 22 % par rapport à l'année précédente, excepté dans les quatre académies qui n'ont pas mené la relance des non répondants.

Christian JOIN-LAMBERT, Président

Nous allons clore ce débat par les propositions de Carla Saglietti.

Projet d'avis de la formation sur le moyen terme 2004-2008

Les participants discutent du projet d'avis de la formation sur les orientations à moyen terme 2004-2008.

III - EXAMEN DES AVANT-PROJETS DE PROGRAMMES POUR 2004

1. Suivi des avis donnés sur le programme 2003

Alain GOY, SDES

a. Les indicateurs et l'évaluation du système éducatif

L'an dernier, le précédent directeur avait consacré une partie de son exposé à la nécessité de mettre à la disposition du public des indicateurs afin de l'informer du fonctionnement et des performances du système éducatif. L'avis émis par la formation saluait l'effort accompli.

Le renouvellement des indicateurs de *L'Etat de l'école* se fait en partie en fonction des sujets d'actualité. Mais 80 à 90 % des indicateurs sont conservés.

Les indicateurs concernant la disparité des collèges entre académies ont également été mis à jour. Certains journaux télévisés ont fait écho du magazine *Géographie de l'école*, qui vient de paraître. Ces disparités posent en effet questions. Leurs causes sont complexes.

b. Le bilan formation-emploi

Les réflexions du groupe de travail sur le sujet feront l'objet d'une publication dans *Economie et statistique* en 2003 ou au début de l'année 2004. Les articles pourront être repris dans des publications propres à chaque ministère.

c. Le recensement

Nous avons demandé l'intégration d'une question sur l'année de fin d'études dans le recensement. En effet, cette question permet de repérer des générations de sortants de formation initiale et constitue le meilleur moyen d'analyser les conditions d'insertion. Elle ne sera pas incluse dans la première vague

du recensement, qui débute en 2004 mais reste bien placée pour l'être dans la seconde vague qui commencera en 2008. Pour des raisons de place dans le questionnaire du recensement il faudra supprimer une autre question. Nous proposons de supprimer la question sur la commune de scolarité. Dans ce cas, l'Education nationale fournirait à l'INSEE des fichiers comportant la commune de scolarité, voire l'adresse de l'élève. Nous pouvons déjà fournir ces fichiers pour le secondaire et une partie du supérieur mais pas pour le primaire. Cependant, l'évolution dans ce domaine est rapide.

d. L'intégration du système d'information sur les élèves

Nous n'avons pas beaucoup progressé dans ce domaine.

e. Le système d'information sur le premier degré

Une enquête papier est menée auprès des directeurs d'écoles élémentaires et préélémentaires. Chacun d'eux doit fournir des tableaux de répartition des élèves par niveau et par âge. Nous souhaitons remplacer ce procédé par un système d'information au niveau de l'élève. Celui-ci n'est pas seulement un système statistique mais un système de gestion partagée : les communes doivent avoir accès à une partie de l'information, dans la mesure où elles procèdent à l'inscription administrative des élèves. Les inspecteurs de l'Education nationale doivent également bénéficier d'un large accès.

Nous avançons actuellement sur un projet, qui mettra en place des bases partagées de données au niveau académique, auxquelles auront accès les personnes concernées suivant leur fonction. Une expérimentation sera menée grandeur nature à la rentrée 2004. En 2005, ce procédé devrait être généralisé.

f. Le statut des opérations statistiques

Cet avis répondait à une commande de la Direction de la coordination statistique et des relations internationales. Certaines enquêtes se déroulent dans le cadre de la loi de 1951, qui définit l'obligation et le secret en matière statistique. Les enquêtes papier adressées aux établissements du premier et second degré mentionnent cette loi. Cependant, ces enquêtes sont amenées à disparaître en raison de l'informatisation des établissements et des écoles qui remonteront de plus en plus des fichiers d'élèves. En conséquence, le problème de savoir si elles doivent garder le statut d'opérations statistiques ou devenir des opérations administratives sera bientôt résolu de fait. Cependant, se pose la question de l'obligation de transmission des fichiers d'élèves. Doit-on préserver l'obligation statistique afin de contraindre les établissements à répondre, même sous une autre forme ? Nous n'avons pas encore donné de réponse nette à cette question, sur laquelle devront être consultés des juristes.

Christian JOIN-LAMBERT, Président

Un dispositif juridique est-il nécessaire ? La conciliation, par le biais du rectorat par exemple, ne devrait-elle pas fonctionner dans la plupart des cas ? Dans cette perspective, il conviendrait d'instituer un organe de conciliation.

Alain GOY, SDES

Le passage au système Scolarité d'un établissement privé se fait sur la base du volontariat. Dans ce cas, une convention devrait être signée entre l'établissement et le recteur. Il n'en est pas ainsi dans tous les cas. Les ministères de tutelle disposent néanmoins de moyen de pression sur les établissements. En effet, il est impossible d'enseigner sans agrément. En outre, les professeurs d'établissements privés sous contrat sont payés par l'Etat.

Par ailleurs, certaines enquêtes obligatoires rentrant dans le cadre de la loi de 1951 ne sont pas remplies par les directeurs d'écoles publiques. C'est notamment le cas de l'enquête papier évoquée plus haut, qui n'est remplie que partiellement depuis la rentrée 2000.

Jean-Pierre PUIG, CNIS

Deux problèmes coexistent ici : celui de la réponse et celui de la confidentialité des réponses individuelles, garantie par la loi de 1951.

Alain GOY, SDES

Du point de vue de la gestion interne du Ministère de l'Education nationale, il serait préférable que ces opérations revêtent un caractère administratif. En effet, les indicateurs et les attributions de moyens sont déterminés par établissement. Les allocations forfaitaires aux établissements privés sont ainsi définies non en fonction des informations issues d'une enquête statistique mais de celles issues d'une enquête spécifique de la Direction des Affaires financières.

A mon sens, moyennant quelques vérifications, nous nous acheminons vers un système où la majorité des enquêtes de l'éducation nationale sera de type administratif, excepté les panels d'élèves et l'enquête « IVA ».

Christian JOIN-LAMBERT, Président

Les problèmes de cartes scolaires et de zonage ne sont résolubles que par un système homogène couvrant le public et le privé.

2. Exposé des avants-projets de programmes pour 2004**Alain GOY, SDES***a. Avant-projets du Ministère de l'Education nationale*

Le Ministère de l'Education nationale engagera des opérations nouvelles et rénovera certains dispositifs.

Travaux nouveaux pour 2004***SIFA, nouveau système d'information sur la formation des apprentis***

Il s'agit de négocier avec les conseils régionaux et les centres de formation d'apprentis l'envoi de fichiers individuels et non simplement des tableaux agrégés. Lors de l'enquête portant sur les effectifs au 31 décembre 2002, quelques régions étaient entrées dans le nouveau système. Pour l'enquête de décembre 2004 nous espérons que 60 % des CFA (Centres de formation d'apprentis) seront couverts. La mise en place de ce procédé est progressive car les négociations à mener sont nombreuses.

Education spécialisée : OPALES (Informatisation des commissions départementales de l'éducation spécialisée)

Nous partageons ce système avec le Ministère de la Santé. La mise en place de ce projet est prévue en 2004. Il concerne l'aiguillage des enfants handicapés dans les différents systèmes éducatifs.

Enquête sur l'assiduité des élèves

Cette enquête répond à une demande interne du cabinet. Elle sera menée auprès de 1 000 collèges et lycées et portera sur les différents types d'absentéisme, dont elle suivra l'évolution.

Pour son démarrage fin 2003 elle ne dispose que de faibles moyens et aura un caractère expérimental.. Il faudra du temps pour améliorer le dispositif.

Cette enquête présente un intérêt statistique général, notamment pour les parents d'élèves. Lorsque les résultats seront suffisamment fiables, il sera donc profitable de les publier.

L'expérimentation à grande échelle du système d'information du 1^{er} degré

A la rentrée 2004 une première remontée des fichiers d'élèves d'un nombre significatif d'écoles permettra de mettre au point le futur système permanent analogue à ce qu'est SCOLARITE pour le 2nd degré.

Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés***L'enquête rénovée sur l'insertion dans la vie active***

Cette enquête rénovée a été mise en place en 2003. Nous avons essayé d'améliorer les taux de réponse. Les chefs d'établissement restent chargés de l'envoi des questionnaires aux élèves et de la saisie des réponses. Mais c'est maintenant les rectorats qui assurent la relance des non répondants et la saisie de leurs réponses. Cela nécessite des crédits pour les rectorats que, au dernier moment, nous n'avons pas obtenus. Il a fallu se résoudre à limiter l'enquête à une spécialité sur deux. Le taux de réponse a progressé de 2 à 22 points sauf dans 4 académies qui n'ont pas fait de relance des non répondants.

Nous recherchons actuellement une solution pour assurer la pérennité de cette enquête. Dans cette perspective, nous apprécierions le soutien du Conseil. Il convient de lancer cette opération chaque année, dès le mois de septembre. Si ce lancement était impossible, il serait alors nécessaire de revoir nos ambitions à la baisse. L'objectif serait alors d'obtenir quelques indicateurs nationaux, en laissant aux volontés politiques locales le soin de collecter les informations au niveau des académies et des établissements. Nous ne souhaitons pas engager une telle démarche. En effet, le suivi des anciens élèves par les chefs d'établissement constitue une obligation inscrite dans la loi.

L'évaluation

Les évaluations bilans seront mises en œuvre en 2003. Elles seront renouvelées en 2004 à la fin de l'école primaire et du collège. Par ailleurs, nous souhaitons que les tests pratiqués dans le cadre de la journée d'appel et de préparation à la défense soient pérennisés, comme le précise le projet d'avis de soutien sur le moyen terme.

b. Les avant-projets de la DARES

Le système de remontée d'informations sur les dispositifs de la politique de l'emploi et de la formation est performant. Il sera donc reconduit. Le panel des bénéficiaires de ces dispositifs a également fait l'objet d'une enquête menée l'an dernier. En 2004, les résultats ainsi obtenus seront publiés.

Je signale en outre la mise en place du SANAA, le système automatisé national pour l'alternance et l'apprentissage. Il exploite systématiquement l'information contenue dans les conventions liées aux contrats d'alternance ou d'apprentissage. Ce système complète le SIFA, centré sur la formation des apprentis.

c. Les avant-projets du Ministère de l'Agriculture

Les opérations habituelles sont poursuivies. En 2004, le système d'information sur l'élève sera totalement adopté.

d. Les avant-projets de l'INSEE

En 2003, de nombreuses enquêtes ont été conduites :

- L'enquête « formation-qualification-professionnelle »
- Le module formation tout au long de la vie complémentaire à l'enquête emploi
- L'enquête « Information et vie quotidienne »

En 2004, ces enquêtes feront l'objet d'analyses. La parution du bilan « formation-emploi » en cours devrait intervenir cette même année, ainsi que le début des travaux sur le bilan suivant.

Francine DERAMBURE, DGER, Ministère de l'Agriculture

Certaines opérations du Ministère de l'Agriculture ont évolué. Nous avons mis en oeuvre un système d'informations basé sur des remontées individuelles à la rentrée 2002. Ce système a couvert la quasi-totalité des établissements publics. Nous prévoyons pour l'année scolaire 2003-2004 de couvrir 70 % des établissements publics et privés agricoles et pour l'année scolaire suivante 100 % de l'ensemble de l'enseignement agricole.

Cette base de données alimentera le niveau régional en informations nominatives sur les élèves et les étudiants du supérieur court. Une avancée significative est souhaitée pour obtenir l'INE. En effet, cette donnée permettra de suivre le parcours des élèves, des étudiants et des apprentis au sein de l'ensemble du système éducatif. Pour ce faire, l'accord de la CNIL et la collaboration avec le Ministère de l'Education nationale sont nécessaires. Ce système d'information utilise les mêmes nomenclatures que le système « Scolarité ».

Par ailleurs, les enquêtes d'insertion sont reconduites. Elles ont pour objectif de suivre le cheminement scolaire et professionnel des anciens élèves, étudiants du supérieur court et apprentis. Nous enquêtons les jeunes quatre ans après leur sortie de formation et nous étudions leur trajectoire. Nous avons obtenu cette année le label d'intérêt général et de qualité statistique. En outre, une nouvelle version des questionnaires sera prochainement proposée pour les enquêtes suivantes, en étroite collaboration avec les experts.

Concernant l'enquête sur les anciens apprentis, nous collaborons avec le Ministère de l'Education nationale. Nous sommes ici confrontés à la difficulté d'obtenir l'identifiant des jeunes entrant en apprentissage.

Philippe ZAMORA, DARES

Nous utilisons le panel européen afin d'améliorer la connaissance de l'efficacité des formations dans la carrière professionnelle. En effet, ce panel est la seule enquête qui présente des aspects longitudinaux. L'impact de la formation sur la vie professionnelle n'est mesurable qu'après un certain délai. Jusqu'à présent, il nous était impossible d'étudier cet impact.

En outre, nous devrions mener en 2004 une enquête qualitative auprès de quelques employeurs volontaires afin de mieux comprendre leur politique de formation. Il s'agit d'obtenir des informations sur le contexte dans lequel ces formations s'opèrent et sur l'efficacité de ces dernières. La problématique posée serait la suivante : Des changements technologiques aux changements organisationnels : comment adaptez-vous les compétences de votre personnel grâce à la formation ? Les données collectées seraient ainsi factuelles et subjectives. Cette enquête devrait être complétée d'un volet salarié. Elle a pour vocation d'enrichir à moyen terme les enquêtes « CVTS », relativement pauvres.

Alain GOY, SDES

Sur la question de la généralisation de l'INE il faut qu'il y ait des avancées concrètes en 2004. Il convient dès maintenant d'y réfléchir et de prendre des contacts afin de présenter un dossier à la CNIL l'année prochaine.

Christian JOIN-LAMBERT, Président

La stratégie vis-à-vis de la CNIL est délicate. Dans ce cadre, j'ignore si nos vœux contribueront à améliorer ou à l'inverse à polluer le dossier aux yeux de cet organisme.

Alain GOY, SDES

Le cryptage des identifiants peut débloquer la situation. Une expérience est actuellement menée sur le fichier SISE au niveau national. Il s'agit de le renvoyer à chaque université avec des INE cryptés. Ce procédé interdit toute constitution de CV électroniques ou autres utilisations à des fins non statistiques. Il conviendra prochainement de mettre en place des infrastructures pour le pérenniser. La CNIL est sensible à nos efforts dans ce domaine et veillera aux aspects concrets du dispositif : centre informatique protégé, détenteur unique de la clé de cryptage, coffre, etc.

3. Projet d'avis de la formation

Les participants discutent du projet d'avis sur le programme 2004 qui sera soumis à l'assemblée plénière du CNIS.

Le président remercie les participants et lève la séance.

Adoption du compte rendu

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat général du CNIS **avant le 8 septembre 2003** (tél. : 01 41 17 52 65 - mél cnis@insee.fr). Ces modifications seront prises en compte dans le rapport annuel d'activité 2003.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

- Avis sur les programmes à moyen terme 1999-2003
- Projet de bilan du moyen terme 1999-2003
- Projets d'orientations des services pour le moyen terme 2004-2008
- Avis sur les programmes statistiques 2003
- Avant-projets de programmes statistiques 2004